



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2022

Mai 2023

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2022, sa population était de 45 749 habitants (population municipale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2022, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires (15 communes – 5 352 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 10 005 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 162 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 230 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2022, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables/valorisables (meubles, cartons, ferraille, polystyrène expansé, bois, végétaux) ;
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre ;
- des Déchets Dangereux Spécifiques - DDS (produits par les ménages ou certains professionnels) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

L'amiante et ses dérivés, les déchets radio-actifs ou explosifs, les boues de stations d'épuration, les déchets médicaux ne sont acceptés ni en déchèteries, ni lors des collectes effectuées par les adhérents.

III. Données quantitatives (tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 749 en 2022, 46 761 en 2021, 46 855 en 2020 ou 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Prestataires de traitement	Référence 2010	Ratio 2020	Ratio 2021	Ratio 2022
Ordures ménagères résiduelles	11 350,60 t	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	251,16 kg/hab	248,11 kg/hab
Déchets encombrants résiduels	2 578,66 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	61,38 kg/hab	56,37 kg/hab
« sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)	2 461,09 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	47,33 kg/hab	50,57 kg/hab	53,25 kg/hab	53,80 kg/hab
Verre	2 178,88 t	société OÏ (à Vergèze)	35,93 kg/hab	44,05 kg/hab	47,48 kg/hab	47,63 kg/hab
Cartons	779,42 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	14,77 kg.hab	17,09 kg/hab	17,04 kg/hab
Ferrailles	970,28 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	22,52 kg/hab	23,57 kg/hab	21,21 kg.hab
Gravats	8 143,28 t	- régie directe (à Lanuéjols) jusqu'en mars - Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), société LEGRAND (aux Plantiers), société SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	168,89 kg/hab	207,10 kg/hab	178,00 kg/hab
Végétaux	2 692,88 t	1/3 SOLBOCOL (à Moulès-et-Baucels) 2/3 ORGAD'OC (Gailhan)	100,27 kg/hab	60,36 kg/hab	64,50 kg/hab	58,86 kg/hab
Bois	1 893,84 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	42,84 kg/hab	38,06 kg/hab	44,86 kg/hab	41,40 kg/hab

Plâtre	287,16 t	- SINIAT Recyclage (à Carpentras) - PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	0,00 kg/hab	4,83 kg/hab	5,65 kg/hab	6,28 kg/hab
Meuble+Jouets+ABJ	1 575,32 t	Eco-organisme ECO-MAISON (ex ECO-MOBILIER)	0,00 kg/hab	28,04 kg/hab	33,28 kg/hab	34,43 kg/hab
Déchets Dangereux des Ménages	58,74 t	Eco-organisme ECO-DDS	2,07 kg/hab	1,11 kg/hab	1,31 kg/hab	1,28 kg/hab
Déchets Dangereux des Pros (+ bidons souillés)	54,93 t	Société SPUR-Environnement (à Rognac)/ATO (à Sommières)		1,34 kg/hab	1,33 kg/hab	1,20 kg/hab
Huiles de vidange	30,18 t	SEVIA/ATO (à Sommières)		0,98 kg/hab	0,76 kg/hab	0,66 kg/hab
Polystyrène Expandé	13,69 t	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	0,25 kg/hab	0,28 kg/hab	0,30 kg/hab
Batteries	6,53 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	0,00 kg/hab	0,15 kg/hab	0,20 kg/hab	0,14 kg/hab
Déchets élec (DEEE)	585,54 t	Eco-organisme ECO-SYSTEM	9,48 kg/hab	11,79 kg/hab	13,58 kg/hab	12,80 kg/hab
Amiante lié	0,00 t	SEVIA/ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab
Ampoules et tubes d'éclairage	2,28 t	Eco-organisme ECO-SYSTEM	0,01 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab	0,05 kg/hab
Textiles Linges Chauss.	185,59 t	Eco-organisme RE-FASHION	1,55 kg/hab	4,24 kg/hab	4,40 kg/hab	4,06 kg/hab

Piles et accumulateurs électriques	5,37 t	Eco-organisme COREPILE	0,11 kg/hab	0,11 kg/hab	0,11 kg/hab	0,12 kg/hab
Pneus (VL et motos uniquement)	101,63 t	Eco-organisme ALIAPUR	0,00 kg/hab	1,93 kg/hab	2,21 kg/hab	2,22 kg/hab
Cartouches d'encre	0,99 t	PRINTERREA (à Cherisy)	0,00 kg/hab	0,01 kg/hab	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab
Capsules/recharges de cafés	3,06 t	SUEZ (agence de Nîmes)	0,00 kg/hab	0,07 kg/hab	0,07 kg/hab	0,07 kg/hab
Articles de Sports et Loisirs	3,32 t	Eco-organisme ECOLOGIC	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,07 kg/hab
TOTAL	35 963,26 t		907,14 kg/hab	753,94 kg/hab	833,64 kg/hab	786,10 kg/hab

Focus sur un point essentiel du tri chez l'habitant : le « **taux de refus** »

*(Définition : le « **taux de refus** » est la part des déchets contenus dans le sac ou le bac jaune qui ne correspond ni à un emballage, ni à du papier. Cette part est calculée par échantillonnage lors des caractérisations régulièrement effectuées en centre de tri pour calculer la répartition des déchets recyclables en fonction de leur nature (métalliques, plastiques, papiers/cartons). Ce taux de refus est très important car non seulement, il fait baisser le taux de présence de déchets recyclables par « effet de balance » puisque ces refus prennent la place de déchets soutenus par l'éco-organisme CITEO, mais en plus, le SYMTOMA paie le centre de tri pour les trier sans possibilité de percevoir de recettes par la vente aux filières industrielles). Le SYMTOMA et ses adhérents y perdent donc doublement...)*

Nom de l'adhérent	Taux de refus 2020	Taux de refus 2021	Taux de refus 2022
Pays Viganais	21,28 %	25,15 %	19,43 %
Causses-Aigoual-Cévennes	19,99 %	18,55 %	22,51 %
Cévennes Gangeoises et Sum.	20,55 %	23,24 %	27,23 %
Piémont Cévenol	19,70 %	16,41 %	19,34 %
TOTAL	20,38 %	20,84 %	22,13 %

Attention ! La pente est droite et de plus en plus raide...

IV. Autres compétences exercées en 2022

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

ANIMATIONS JEUNESSE

6 avril 2022 à Sumène : (association sportive club de foot) tri et diffusion du clip « Poubelle Rebelle » pour le goûter *zéro déchet* (54 enfants)

21 avril 2022 à St Théodorit : (périscolaire) tri et compostage avec visite du site de compostage partagé et diffusion du clip vidéo « Poubelle Rebelle » (25 enfants)

12 mai 2022 à Cazilhac : (école St Joseph) tous les élèves tri et compostage avec diffusion du clip poubelle rebelle (131 élèves)

16 et 17 mai 2022 à Ganges : (école La Présentation) mise en place du tri dans toutes les classes (235 élèves)

23 mai 2022 à Bréau-Mars : (centre Louis Defond) visite du centre de tri de Nîmes avec l'ensemble des jeunes de l'établissement (12 jeunes)

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

21 novembre 2022 : collège la Galaberte à Saint Hippolyte du Fort : *13 éco-délégués*

Mise en place du tri dans les classes, animation jeu sur le tri des déchets en général et en milieu scolaire

22 novembre 2022 : collège du Coutach à Quissac : 35 éco-délégués

Jeu sur le tri des déchets, photo langage sur « le textile et sa face cachée » avec discussion sur les images et sur des solutions locales

Du 23 au 26 novembre 2022 : Stand d'information du SYMTOMA au Vigan *Tout public*

23 novembre 2022 : Centre de Loisirs à Lasalle : 15 enfants

Spectacle « Le petit théâtre des recyclés », animation sur le compostage et jeu de plateau « recycl'tout » Avec l'aimable participation du chantier Pays Cévenol

24 novembre 2022 : Collège du Coutach à Quissac : environ 40 élèves

Stand d'information à la sortie du réfectoire : information sur le tri et le recyclage, durée de vie du déchet, information sur les coût

25 novembre 2022 : Collège Louise Michel à Ganges : 150 élèves répartis sur 2 classes et les éco-délégués. Animation sur le tri des déchets, photo langage sur le thème du « textile et sa face cachée »

Article Midi Libre

Saint-Théodorit Sensibilisation au compostage

Stéphanie Boël, chargée de communication et guide composteur au Symtoma et Antoine Gautier, responsable de l'accueil périscolaire du Sirp Les Croc-minions ont mené une action de sensibilisation au tri sélectif et au compostage des déchets organiques. La nécessité de tels exercices est apparue en 2021 lors d'une analyse portant sur 500 kg de déchets. Les déchets organiques représentaient plus de 35 % d'ordures ménagères. Au cours de jeux, les enfants devaient trier divers objets trou-

vés. L'évolution des déchets organiques était suivie dans des bacs transparents. Sous la conduite des animateurs, assistés d'Isabelle Gausserit, agent polyvalent du Sirp et de parents d'élèves, le groupe s'est dirigé vers les trois composteurs mis à la disposition du public, sur la place proche du foyer. Un panneau précise ce que l'on peut déposer ou pas. Lorsque le compost est en maturation, on doit laisser le temps faire son œuvre jusqu'à l'obtention du compost collectif.

► *Composteur Midi Libre* - 06 44 72 11 06

La Présentation-Ganges



Club de Foot-Sumène



Le petit théâtre des recyclés-Lasalle



Stand Syntoma-Le Vigan



Antoine Gautier et Stéphanie Boël

Collège Le Coutach-Quissac



Collège L. Michel-Ganges



Collège La Galaberte-St Hippolyte du F



ANIMATIONS « Grand public »

5 avril 2022 : Animation publique à Mandagout : sur le compostage, sur la question des déchets notamment le tri, les coûts de traitement, les tonnages et une sensibilisation au tri à la source des biodéchets.

30 avril 2022 : Animation à Cazilhac sur la place du village : présentation d'un composteur individuel, support visuel sur les tonnages des OM résiduelles, les coûts de traitement et le sens du recyclage

29 mai 2022 : Fête de l'éco-tourisme à Val d'Aigoual : présentation d'un composteur partagé, présentation d'un composteur individuel, présentation « étape du compost », support visuel sur les coûts, les tonnages des OM résiduelles et le centre d'enfouissement de Bellegarde. Diffusion du clip vidéo « Poubelle Rebelle »

26 septembre 2022 : Présentation du compostage collectif au conseil municipal d'Avèze

20 octobre 2022 : Réunion publique à Roquedur : présentation sur les coûts des déchets, l'intérêt du tri, le refus en centre de tri.

Du 23 au 26 novembre 2022 : Stand d'information au Vigan tout public sur les filières, le recyclage et le tri des déchets



Fête de l'éco-tourisme Val D'Aigoual



Stand public Syntoma

CARACTÉRISATIONS

4 février 2022: Caractérisation des poubelles noires et poubelles jaunes au quartier de la Prairie au Vigan avec sensibilisation sur l'importance du tri des emballages, sur le poids des ordures ménagères et leur coût de traitement.

SENSIBILISATION « en porte-à-porte »

18 mai 2022 : porte à porte au quartier La Prairie au Vigan : discussion avec les habitants sur le tri des biodéchets, l'utilisation du composteur collectif, le sac jaune et le nouveau point de collecte



AUTRES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

Période fin juin/juillet/août 2022 : sensibilisation publique spontanée à la déchèterie sur l'intérêt du tri, l'impact du « bon geste », les coûts, les tonnages, définition et l'utilité des filières de tri et explication sur les nouvelles filières : ASL Article Sport et Loisirs, les Outils du Peintre, Jouets et ABJ Article Bricolage et Jardinage :

Discussion libre avec les administrés.

21 juillet 2022 : Petit déjeuner de Presse : lancement de la filière ASL dans toutes les déchèteries du territoire.

← Petit déjeuner de presse →



Compostage individuel :

Lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2022 avec 210 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 4 773 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 22,95 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants).
(Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...)

Compostage collectif :

Localisation des nouvelles installations en 2022

12 janvier 2022 : Le Vigan (jardin des Calquières)

7 avril 2022 : Lanuéjols

21 avril 2022 : Dourbies

5 mai 2022 : Lasalle

28 mai 2022 : Le Vigan (Prairie)

20 septembre 2022 : Saint Bauzille de Putois

21 septembre 2022 : Cazilhac



1^{er} décembre 2022 : Val d'Aigoual

22 décembre 2022 : Saint Laurent le Minier

L'ensemble des installations fait l'objet d'une information technique et d'une représentation cartographique sur le site Internet du SYMTOMA (www.symtoma.org)

Ces nouveaux équipements portent à 22, au 31 décembre 2022, le nombre de sites de compostage partagé ouverts à la population volontaire. Leur répartition sur le territoire est détaillée dans le tableau ci-dessous :

CdC du Pays Viganais	CdC Causses-Aigoual-Cévennes/TS	CdC des Cévennes Gangeoises et S.	CdC du Piémont Cévenol
- Le Vigan (3) - Blandas - St Laurent Le Minier	- Lanuéjols - Dourbies - Lasalle - Val d'Aigoual	- St Bauzille de Putois - Cazilhac	- Bragassargues - Brouzet-Lez-Quissac - Canaules-et-Argentières - Carnas - Corconne - Durfort-et-St Martin de S. - Monoblet - Pompignan - Vic-Le-Fesq -St Hippolyte du Fort - Sauve

Formation des personnels municipaux au suivi des composteurs collectifs

15 mars 2022 : formation des deux agents techniques de Blandas

21 avril 2022 : formation de l'agent technique de Dourbies

7 juin 2022 : formation d'un agent technique de Pompignan

5 mai 2022 : formation d'un agent technique de Lasalle

20 septembre 2022 : formation des agents du service technique de Saint Bauzille de Putois

5 octobre 2022 : formation des agents du service technique de Cazilhac

1^{er} décembre 2022 : formation d'un agent technique de Val d'Aigoual

V. Quelques précisions

La ressource verte (les végétaux coupés) :

- Tout au long de l'année 2022, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gornières, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, Logrian-Florian, Gailhan, St Théodorit, St Jean de Crieulon, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, Aumessas, St Félix de Pallières, Corconne, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés (7 ou 9 €/m³ selon la distance de livraison). En 2022, il a ainsi été livré 610 m³ de broyat.

- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, ont été dirigés sur le site autorisé de l'entreprise SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels. Ceux de St Hippolyte et Liouc l'ont été sur le site autorisé de l'entreprise ORGAD'OC de Gailhan.

- Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur.

- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort des évolutions récentes de pratiques, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production avec les années antérieures à 2017.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis 2013, ce type de déchets produits notamment par les patients en automédication, est entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI, via le réseau de pharmacies et d'infirmiers. De ce fait, le SYMTOMA ne dispose d'aucune donnée quantitative. En parallèle, il n'a aucune dépense à assurer dans ce domaine.

VI. Inventaire du matériel technique

Au 31 décembre 2022, l'équipement en matériels du SYMTOMA se composait de :

- 8 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages et des professionnels**, placées dans chaque déchèterie du territoire
- 29 **bennes (6 à 9 m³)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (10 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 35 m³**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 20 **bennes ouvertes de 35 m³**, 62 **bennes ouvertes de 30 m³** et 22 **bennes de 10 à 12 m³** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse** à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome et 3 **broyeurs à végétaux** autonomes (2 « Saelen COBRA » dont 1 à reconditionner et 1 « Jean Pain 900 » monté sur remorque routière avec tracteur)
- 1 **machine** à « déjanter » les pneus VL
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des bennes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner et Expert) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COÛTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 749 hab en 2022)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
Ordures ménagères résiduelles	11 350,60 t	406 153 €	2 100 475 €	0 €	- 54,79 €/hab	- 220,84 €/t	- 48,20 €/hab	- 191,90 €/t
Déchets encombrants résiduels	2 578,66 t	82 610 €	304 590 €	0 €	- 8,46 €/hab	- 150,16 €/t	- 8,56 €/hab	- 139,54 €/t
TOTAL	13 929,26 t	488 763 €	2 405 065 €	0 €	- 63,25 €/hab	- 207,75 €/t	- 56,76 €/hab	- 181,62 €/t

II. les verres et les « sacs jaunes » (tous les papiers et tous les emballages ménagers)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)	4 639,97 t	143 371 €	687 337 € (y compris revers. Assos Durables)	793 196 €	- 0,82 €/hab	- 8,08 €/t	+ 2,28 €/hab	+ 22,65 €/t

III. les autres catégories de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2022 ramené à l'habitant	Bilan 2022 ramené au tonnage	Bilan 2021 Rappel	Bilan 2021 Rappel
Cartons	779,42 t	47 707 €	0 €	98 639 €	+ 1,11 €/hab	+ 65,35 €/t	+ 1,03 €/hab	+ 60,13 €/t
Ferraille	970,28 t	59 662 €	0 €	157 297 €	+ 2,13 €/hab	+ 100,63 €/t	+ 2,97 €/hab	+ 125,85 €/t
Gravats	8 143,28 t	173 985 €	57 817 €	0 €	- 5,07 €/hab	- 28,47 €/t	- 5,50 €/hab	- 26,56 €/t
Végétaux	2 692,88 t	66 109 €	40 458 €	4 300 €	- 2,24 €/hab	- 37,98 €/t	- 2,82 €/hab	- 43,65 €/t
Bois	1 893,84 t	70 696 €	51 619 €	0 €	- 2,67 €/hab	- 64,59 €/t	- 3,09 €/hab	- 68,87 €/t
Plâtre	287,16 t	12 464 €	15 344 €	0 €	- 0,61 €/hab	- 96,84 €/t	- 0,59 €/hab	- 104,98 €/t
Meubles+jouets +ABJ	1 575,32 t	0 €	0 €	50 378 €	+ 1,10 €/hab	+ 31,98 €/t	+ 1,13 €/hab	+ 34,05 €/t
Déchets Dangereux des Ménages	58,74 t	0 €	0 €	8 153 €	+ 0,18 €/hab	+ 138,80 €/t	+ 0,20 €/hab	+ 154,69 €/t
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	54,93 t	(intégrés au traitement)	65 816 €	0 €	- 1,44 €/hab	- 1 198,18 €/t	- 1,57 €/hab	- 1 175,93 €/t
Huiles de vidange	30,18 t	(intégrés au traitement)	211 €	0 €	- 0,01 €/hab	- 6,99 €/t	- 0,08 €/hab	- 100,28 €/t
Polystyrène Expandé	13,69 t	0 €	0 €	24 913 €	+ 0,54 €/hab	+ 1 819,80 €/t	+ 0,15 €/hab	+ 541,17 €/t
Batteries	6,53 t	0 €	0 €	3 061 €	+ 0,07 €/hab	+ 468,76 €/t	+ 0,06 €/hab	+ 307,31 €/t
DEEE	585,54 t	0 €	0 €	42 834 €	+ 0,94 €/hab	+ 73,15 €/t	+ 0,99 €/hab	+ 72,56 €/t

Amiante lié	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Ampoules et tubes d'éclairage	2,28 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Textile	185,59 t	0 €	0 €	30 377 €	+ 0,66 €/hab	+ 163,68 €/t	+ 0,69 €/hab	+ 157,75 €/t
Piles et accumulateurs	5,37 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (Aliapur)	101,63 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (hors Aliapur)	6,52 t	<i>(intégrés au traitement)</i>	2 768 €	0 €	- 0,06 €/hab	- 424,54 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Cartouches d'encre	0,99 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Capsules/recharges cafés	3,06 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Articles Sports et Loisirs	3,32 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
TOTAL	17 394,03 t	430 623 €	234 033 €	419 952 €	- 5,35 €/hab	- 14,07 €/t	- 6,42 €/hab	- 15,28 €/t

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2022) :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement, broyage des végétaux)

Compte Administratif 2022 :

Dépenses de fonctionnement 2022 : **5 329 985 €** (*4 959 267 € en 2021*)

Dont **504 319 €** de charges de personnel soit **9,5 %** (*9,3 % en 2021*)

Dépenses d'investissements 2022 : **288 300 €** (*340 406 € en 2021*)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2022 aux EPCI adhérents a été de **3 975 801 €** (soit **86,90 €/hab**).

En 2021, cette participation globale était de 3 847 984 € (soit *82,29 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2021 et 2022).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, la machine à « déjanter » les pneus, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoyait de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Où en sommes-nous sur le SYMTOMA en 2022 ?

Type de déchets	Production 2010	Production 2020	Production 2022	<i>Objectif 2025</i>
OM résiduelles	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	248,11 kg/hab	<i>139,64 kg/hab</i>
Encombrants résiduels	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	56,37 kg/hab	<i>38,61 kg/hab</i>
TOTAL	356,50 kg/hab	299,82 kg/hab	304,48 kg/hab	<i>178,25 kg/hab</i>

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers, des énergies, et désormais de l'eau*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 28 avril 2023